

Légende-type du projet d'aménagement particulier

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol

Zone		Hauteur des constructions	
Coefficient d'occupation du sol	Surface construite brute	CMU	
Type et disposition des constructions	Pourcentage de logements minimum	Formes des toitures	

- Zones définies au PAG**
- HAB-1 Zones d'habitation 1
 - HAB-2 Zones d'habitation 2
 - ZMC Zones mixtes à caractère central
 - ZMU Zones mixtes à caractère urbain
 - ZMR Zones mixtes à caractère rural
 - ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics
 - ZAE Zones d'activités économiques etc.

Délimitation du PAP

- Nombre d'étages pleins**
- II Limite supérieure
 - I-II Limite inférieure et supérieure
 - II Obligatoire

- Hauteur des constructions**
- h_{or} Hauteur à la corniche de x m
 - h_{ov} Hauteur à l'acrotère de x m
 - h_{fa} Hauteur au faite de x m

Types et dispositions des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles

- Alignement obligatoire des constructions hors sol principales
- Limite des surfaces constructibles pour constructions hors sol principales
- Alignement obligatoire dépendances
- Limite des surfaces constructibles pour dépendances souterraines

Délimitation des lots / parcelles

- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- Lots privés constructibles
- Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions

- (min, x%) Pourcentage minimal de logements par immeuble
- (x%, y%) Pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- (x%) Pourcentage obligatoire de logements par immeuble

Espaces verts

- EVP Espace vert public
- EVP Espace vert privé
- ADJ Aire de jeux
- Plantation projetée proposée de grande taille à titre indicatif
- Plantation projetée proposée de taille moyenne à titre indicatif
- Plantation existante
- Arbres à conserver

Voies de circulation

- Rue
- Aire de stationnement public à titre indicatif, dépendant des accès définis
- Chemin piétonnier / piste cyclable

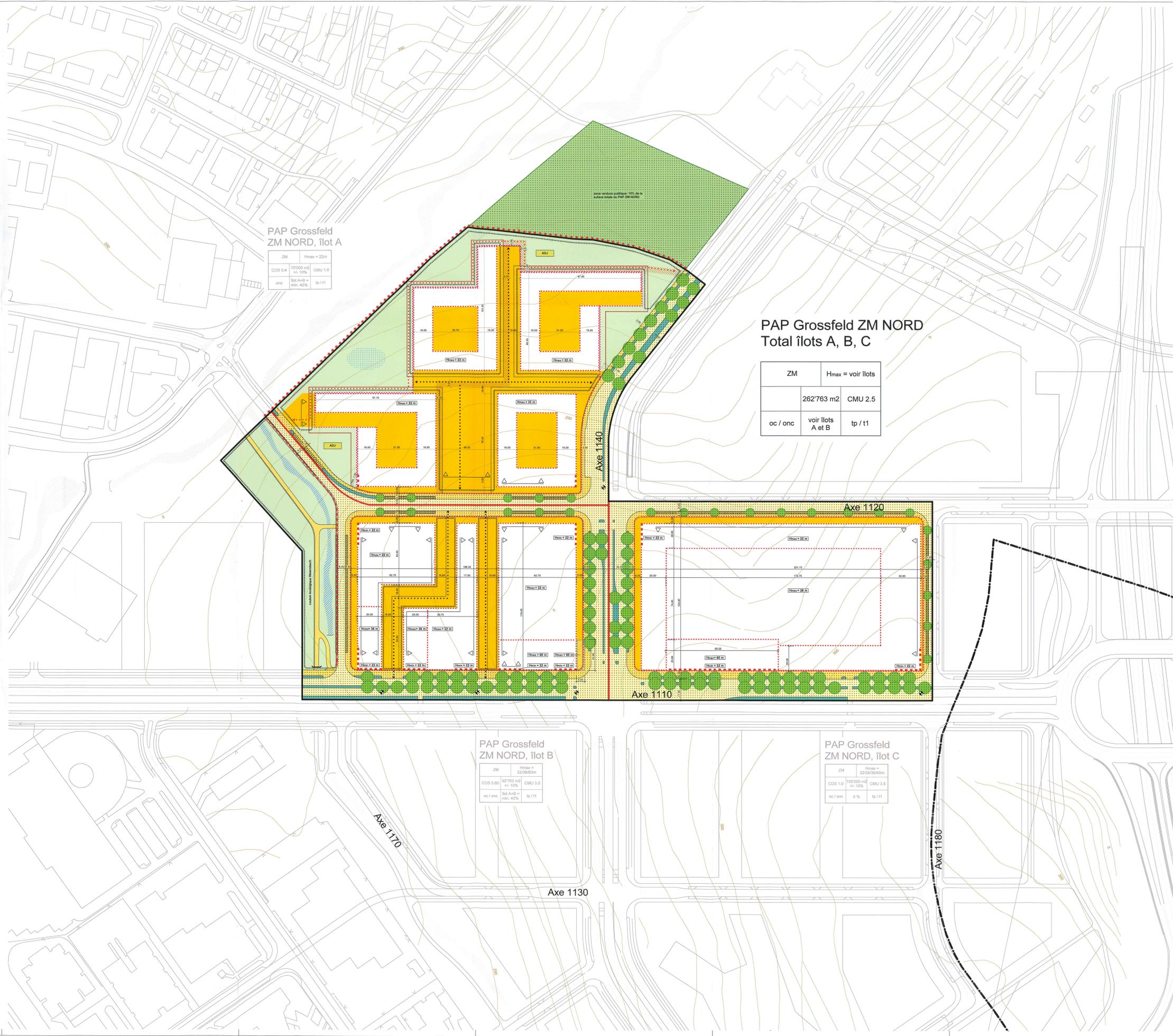
Formes des toitures

- Orientation du faite
- tp Toiture plate
- tx Toiture à x versants
- tm Toiture mansardée

- Eléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- Respect de conditions d'intégration déterminées

Légende particulière du plan d'aménagement particulier

- Implantation des immeubles**
- H_{min} Hauteur minimale à l'alignement obligatoire
 - H_{max} Hauteur maximale dans la limite des surfaces constructibles
 - Possibilité d'un port à faux en façade
 - Point de référence pour la hauteur de la construction
- Délimitation**
- Délimitation de l'îlot
 - Limite existante de la commune
 - Délimitation des parcelles projetées
- Espaces**
- Espace ou voie, ouvert à la circulation publique / piétonnière
 - Espace vert voirie à titre indicatif, dépendant du projet d'exécution définitif des voiries
 - Étendue d'eau / cours d'eau (tracé à titre indicatif)
 - Rétention eaux pluviales à ciel ouvert (surface à titre indicatif)
- Voies de circulation**
- Espace privé à caractère public
 - Couloir réservé aux infrastructures publiques souterraines
 - Aire de stationnement privé
 - Voie permettant la desserte locale et chemin carrossable services incendie; à aménager prioritairement en espace piétonnier
 - Voie carrossable réservée aux services d'incendie
 - Accès au parking ou livraison sur le domaine privé
- Divers**
- Courbe de niveau du terrain existant



PAP Grossfeld ZM NORD, îlot A

ZM	H _{max} = 22m
COS 0.4	170'000 m ² +/- 10%
oc / onc	tp / t1

PAP Grossfeld ZM NORD Total îlots A, B, C

ZM	H _{max} = voir îlots
262'763 m ²	CMU 2.5
oc / onc	voir îlots A et B
	tp / t1

PAP Grossfeld ZM NORD, îlot B

ZM	H _{max} = 22/20/20/20m
COS 0.60	92'763 m ² +/- 10%
oc / onc	tp / t1

PAP Grossfeld ZM NORD, îlot C

ZM	H _{max} = 20/20/20/20/20m
COS 1.0	100'000 m ² +/- 10%
oc / onc	tp / t1

Ce plan n'est valable uniquement accompagné de la partie écrite.
Lorsqu'aucune indication n'est donnée en ce qui concerne les écarts et les longueurs, les indications de la partie graphique prévalent.
Le nombre et la disposition des emplacements de stationnement et des arbres pourront varier au cours de la phase d'exécution.
Pour des raisons cartographiques, des divergences entre les divers documents graphiques peuvent apparaître.
Toutes les données concernant la taille des surfaces sont approximatives et ne seront déterminées qu'après l'abonnement cadastral.

Avis du Ministère de l'Intérieur

Vote provisoire - Ville de Luxembourg

Vote définitif - Ville de Luxembourg

Autres

Autres

Approbation du Ministre de l'Intérieur

appartient à l'approbation provisoire du conseil communal du 19 avril 2010 référence n° 82a/2008/4

Le présent document appartient à ma décision de ce jour. Luxembourg, le 20/04/2010. Jean-Marie HALSDORF

PAP Grossfeld ZM NORD (îlots A, B, C)
PARTIE GRAPHIQUE, VERSION 01.12.2009

appartient à l'approbation définitive du conseil communal du 16 juillet 2010 référence n° 82a/2008/4

Phase de Planification	Plan d'aménagement particulier	Objet-No	5656
Type de Plan	PAP Grossfeld ZM NORD	Echelle	1:1000
Basés de plan	- Plan topographique de la Ville de Luxembourg - Plan COGAD CC-P101c de Schroeder & Associés	No. Plan	A18P17PAPZM2NORD INDEX A
Date dessin / Dessin	03.05.2009 / 01.12.2009	Format en cm	35x4
Date de Rev. / Dessin	26.02.2010	Code-CAD	BPGRU_ZM2NORD
Initiateur du projet	VILLE DE LUXEMBOURG 42, place Guillaume II L - 1564 Luxembourg	Signature	
Maître d'œuvre	Schornalwirtz 3, rue Guillaume Kroll L - 1882 Luxembourg	T 00352 40 48 10 F 00352 48 07 00 info@schornalwirtz.lu www.schornalwirtz.lu	

Chaque révision annule et remplace les plans précédents.
Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur.
Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement, sous quelque forme que ce soit (photocopie, décalque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation écrite de l'auteur.
Toutes les cotes sont à contrôler par l'entreprise.
Toute différence est à signaler sans délai au maître d'œuvre.